



Partager notre site sur votre blog, réseaux sociaux ou site web et accumulez un « Campeur dollar» pour chaque partage équivalent à 10\$ de rabais!!



## Mode de participation

Pour participer au concours vous devez partager et/ou afficher un lien vers notre site internet <a href="https://www.campeurbellefeuille.ca">www.campeurbellefeuille.ca</a> sur votre blog, réseaux sociaux ou site web pour accumuler des « Campeur dollar ».

Chaque partage et/ou lien vous donne droit à un



Chaque équivaut à 10\$ pouvant être utilisé pour régler toute facture Campeur Bellefeuille. Pour un total de 100\$ par carte.

## Règlements du concours

- 1. Vous devez nous envoyer les informations de votre lien vers notre site web à l'adresse suivante : campeur.dollar@gmail.com.
- 2. Inclure vos informations personnelles dans chaque envoie de lien pour créer votre carte « Campeur dollar » ou la mettre à jour.
- 3. Les membres d'une même famille, incluant mère père fils et fille, sont admis sur une même carte.
- 4. Les liens partagés par courriel, messagerie instantanée ou messagerie texte ne sont pas admis. Seul les liens pouvant être visualisée sur internet tel les blogs, les réseaux sociaux et site web sont admissible pour la carte « Campeur dollar ». Les liens doivent être valides pour une durée minimum de 3 mois.
- 5. La carte peut être jumelée à une autre promotion. Si la carte est jumelée à un autre rabais en argent, la carte prendra les mêmes conditions d'achat que le coupon. Exemple : Un coupon rabais de 100\$ sur une facture de 500\$ ou plus. Sur la première tranche de 500\$ de facture le coupon sera effectif puis sur la deuxième tranche de 500\$ votre carte entrera en vigueur.
- 6. Campeur Bellefeuille se réserve le droit de demander une preuve de parenté ou de refuser une carte « Campeur dollar » si doute raisonnable.